Nations Unies A/73/1000–S/2019/726

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

Lettres identiques datées du 9 septembre 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie, datée du 6 septembre 2019, concernant l'évolution récente de la situation à la ligne d'occupation (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Kaha **Imnadze**

19-15503 (F) 120919 120919

Merci de recycler

Annexe aux lettres identiques datées du 9 septembre 2019 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère des affaires étrangères concernant l'évolution récente de la situation à la ligne d'occupation

Le 6 septembre 2019

Face aux activités illégales et aux actes de provocation récemment constatés au-delà de la ligne d'occupation, notamment la construction de barrières artificielles, la détention de civils géorgiens, la mobilisation de matériel militaire et de soldats par les forces d'occupation ainsi que les accusations sans fondement proférées contre le Gouvernement géorgien et les ultimatums qui lui sont imposés, le Ministère des affaires étrangères est particulièrement préoccupé par l'installation des forces d'occupation dans la colline située à proximité du village de Chorchana, la mise en place d'un panneau indiquant une prétendue « frontière » et l'accélération des travaux entrepris pour y établir un prétendu poste de contrôle.

Il s'agit là d'actions délibérées qui, ensemble, forment une suite d'opérations dont l'objectif est, notamment, de nous pousser à entamer des procédures dites de démarcation-délimitation. Nous y voyons une tentative vouée à l'échec puisque ces actions sont, pour les autorités géorgiennes, inacceptables. La frontière administrative intérieure ne nécessite aucune délimitation.

La fermeture par le régime d'occupation de la ligne d'occupation à Tskhinvali est également alarmante en ce qu'elle constitue une violation grave des droits fondamentaux de la personne, en particulier le droit à la liberté de circulation, isole totalement la population de cette région de la Géorgie et aggrave une situation humanitaire, déjà compliquée, sur le terrain.

Facteur d'instabilité accrue, de telles mesures ne font que saper les efforts de paix menés par le Gouvernement géorgien et la communauté internationale.

Les coprésidents des discussions internationales de Genève et de la Mission de surveillance de l'Union européenne sont dûment informés des faits nouveaux mentionnés ci-dessus.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères demande au régime d'occupation de cesser ses activités illégales visant à créer l'instabilité et à restreindre les droits fondamentaux de la population touchée par le conflit et de participer de manière constructive aux discussions internationales de Genève ou aux travaux des mécanismes de prévention des incidents et d'intervention, plutôt que de poser des actes de provocation.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères demande également à la Fédération de Russie de respecter ses engagements internationaux, d'appliquer l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, de prendre des mesures efficaces pour apaiser la situation et de contribuer, par une participation axée sur les résultats, à trouver des solutions aux problèmes de sécurité et aux difficultés humanitaires avec lesquels les discussions internationales de Genève sont aux prises.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères demande instamment à la communauté internationale de réagir comme il convient aux actions illégales et destructrices du régime d'occupation et de prendre des mesures efficaces en vue d'y mettre fin.